PRET AGEOS

AIDE A LA GESTION DE L'OEUVRE SOCIALE

Le Crédit Municipal de Bordeaux partenaire du [nom du partenaire] vous accompagne dans vos projets et vous propose un financement privilégié (1)

Financement de 300 à 5 000€ de 12 à 60 mois sans frais de dossier à un taux unique de 3,04% (TAEG fixe)

LES AVANTAGES

- Frais de dossier OFFERTS
- Un accompagnement et un traitement personnalisé
- Conditions financières avantageuses (2)
- Sans ouverture de compte bancaire

PROCESSUS

1. La fiche de liaison est signée par l'établissement partenaire et indique les coordonnées de l'adhérent.
2. La fiche de liaison est jointe obligatoirement au dossier adressé par l'adhérent.
3. Après une étude du dossier, un retour de la décision est envoyé par le Crédit Municipal de Bordeaux à l'adhérent.

CRÉDIT MUNICIPAL
PUBLIC & SOLIDAIRE

CREDITMUNICIPAL-BORDEAUX.FR

Découvrez nos offres

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

(1) Pour les adhérents des partenaires les frais de dossier sont offerts et ils bénéficient d'un taux unique quelque soit le montant emprunté et la durée du prêt.
(2) En cas de déchéance du terme, l'établissement partenaire peut prendre en charge une partie des impayés selon des conditions contractuellement définies.

*Le TAEG et les mensualités dépendent du montant emprunté et de la durée de remboursement.

Exemple : Pour un prêt personnel de **3 000 € sur 36 mois** au taux annuel débiteur fixe de 3 %, soit un **TAEG fixe de 3,04 %**, le remboursement s'effectue en **36 mensualités de 87,24€**, hors assurance facultative. **Montant total dû sur la durée du prêt : 3 140,64 €**. Frais de dossier **OFFERTS**. Le coût de l'assurance facultative pour un emprunteur de moins de 65 ans est de 2,23 € par mois à ajouter à la mensualité soit un taux annuel effectif de l'assurance de 1,73 % pour les garanties décès, PTIA et un montant total dû au titre de l'assurance sur la durée du prêt de 80,28 € (au-delà de 65 ans, nous consulter). Délai de rétractation de 14 jours. **Offre valable à partir du 08/01/2024 jusqu'à révocation ou révision des taux par la Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux.** L'éligibilité à l'octroi d'un prêt personnel bonifié peut dépendre de conditions particulières définies par le CSE partenaire (exemple : conditions d'adhésion au CSE partenaire ou objet du prêt). L'octroi de prêts bonifiés est limité à 5000 € d'encours par foyer fiscal. Toute simulation ne constitue pas une offre et ne vaut pas acceptation de votre demande de crédit. Les valeurs indiquées vous sont données à titre indicatif et n'ont pas de valeurs contractuelles. Une offre de prêt vous sera adressée après étude et acceptation de votre dossier par la Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux. Assurance groupe facultative souscrite auprès de MUTLOG et MUTLOG garantie pour les garanties décès PTIA. Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux, Etablissement Public Administratif de crédit et d'aide sociale régi par les articles L514-1 et suivants du code monétaire et financier dont le siège social est situé 29 rue du Mirail – CS91225 – 33074 BORDEAUX CEDEX. SIREN 263306367. Mandataire en assurance et mandataire d'intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS n°08043988 (www.orias.fr). Imprimé par la Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux.